

Protocole sanitaire 2021 sur l'exploitation agricole du CEZ-Bergerie nationale, Rambouillet. Applicable au 01 juillet 2021

Contexte actuel :

La Ferme du CEZ-bergerie nationale est un site touristique de plein air d'une surface de 3 hectares. La visite libre présente un sens de circulation pour les visiteurs en simple flux, agencé sur un circuit principalement extérieur de 1,250 kilomètres.

Descriptif synthétique des conditions d'accès :

- Réservation obligatoire sur le site Internet de la Bergerie
- Pas de restrictions liées à la jauge.
- Des animateurs présents sur site pour fluidifier les trajets des visiteurs sur le site
- Une signalétique directionnelle permet de guider les visiteurs sur la ferme
- Une partie de l'équipe des animateurs est présente pour guider, informer, conseiller et animer les visiteurs du stationnement, à la visite jusqu'à la sortie de la ferme. L'encadrement est assuré aussi par le personnel du CEZ-Bergerie nationale, Rambouillet.
- Un plan de visite est distribué à chaque visiteur, indiquant l'itinéraire conseillé à emprunter pour parcourir le site de façon exhaustive, sans revenir sur ses pas. Voir ci-joint plan de la visite.
- Afin de garantir la sécurité sanitaire pour les visiteurs et les équipes à chaque étape de visite, voici les mesures que l'exploitation agricole a mise en place :

Mesures générales :

1) Assurer l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19 c'est à dire :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non-manuelle
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade

2) Pour garantir et faciliter la distanciation entre les visiteurs.

L'Exploitation agricole met en place un sens de visite (avec marquage au sol ou affichage). Cette mesure sera renforcée pour insister sur ces mesures par la répétition des informations à l'entrée de la ferme par les hôtes d'accueil au moment du paiement et par l'animateur volant sur la ferme.

Le port du masque est obligatoire pour le plus de 11 ans

Systematiser le port du masque en intérieur comme en extérieur sans quoi l'accès peut être refusé. Il peut être envisagé un point de vente de masques jetables.

L'entrée et la sortie sont différenciées : l'entrée de la ferme se fera par le portillon blanc avec une mise en place de barrières (2 hôtes d'accueil) et la sortie se fera par la sortie classique du Mérinos-Café.

3) Espaces exigües et clos

Pour la ferme pédagogique, tous les espaces intérieurs exigües sont accessibles.

4) Plan de circulation

Dans le plan de circulation sont différenciées l'entrée de la sortie. CF plan Joint.

5) Mesures mises en place dans Le Mérinos café/boutique :

Restauration « vente à emporter » et « **vente à consommer sur place** »

Il est possible de se rendre au comptoir en respectant une distance d'un mètre linéaire entre chacun, Un écran de protection est installé entre les clients et la personne qui fait la vente. La personne qui fait la vente doit porter un masque.

Les articles en rayon seront désinfectés une fois par jour.

Pour mettre en place ces achats, une procédure de transmission des produits « sans contact » sera proposée. Les personnes en charge de l'accueil doivent porter un masque.

Les deux Hôtes d'accueil auront aussi la charge de renseigner les visiteurs et de procéder aux ventes.

La jauge du Mérinos Café est supprimé. Un sens de circulation est instauré pour les acheteurs de "la vente à emporter à consommer sur place" qui est différent des acheteurs des produits alimentaires. Deux personnes seront dédiées à ces services.

Il sera assuré une aération régulièrement du Mérinos café et un nettoyage régulier avec un produit actif sur les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.

Restauration à l'intérieur su Mérinos-Café :

Pas de restriction sur ce point. Les tables de pique-nique sont mises à disposition du public pour la restauration sur place.

6) Calèche.

Les Calèches sont de nouveau possibles sans restriction.

Rampes, sièges et tables sont désinfectés entre chaque groupe. Une bâche transparente séparant le cocher des passagers est en place.

7) Responsable COVID-19

Nomination d'un responsable sur l'exploitation agricole au sein du CEZ-bergerie nationale en charge des mesures Covid-19 et de leur application : Mr DRIEUX Frédéric

Mesures en faveur de la protection des visiteurs :

Étapes chronologiques de la visite :

1) En amont de la visite du CEZ-bergerie nationale :

Réservation conseillée via le site internet de la Bergerie pour s'assurer de l'entrée.

Les horaires proposés sont : Samedi et dimanche : 14h à 18h, Mercredi :14h à 18h

Toutes ces informations seront communiquées sur le site internet et les réseaux sociaux.

2) Parking :

Le parking fait partie des lieux de travail ; cette zone est intégrée dans les mesures de prévention (plan de circulation, gestion des emplacements et des flux...)

3) Entrée Bergerie nationale, descriptif de l'organisation et du lieu (portillon blanc)

- Gérer les flux de visiteurs pour limiter les rassemblements devant le lieu d'entrée. 2 files d'attente seront proposées en cas de besoin. Limiter le nombre de personnes dans l'espace entrée.
- Si besoin, favoriser le paiement par carte bancaire sans contact de préférence, désinfecter le terminal de paiement à chaque opération.
- Deux personnes seront dédiées à l'accueil des visiteurs. Ce dispositif sera renforcé par d'autres salariés si besoin.
- Des barrières de sécurité seront positionnées pour assurer la sécurité des visiteurs.
- Communiquer à l'entrée du lieu d'accueil, sur l'ensemble des mesures de prévention contre la Covid-19 mises en place sur l'exploitation agricole à l'aide d'affichage dédié.
- Imposer aux visiteurs le port du masque sur toute la ferme et le respect des gestes barrières au sein de la Bergerie nationale.
- Matérialiser les distances de sécurité par un marquage au sol pour les espaces visitables.
- Mettre à disposition des visiteurs du gel hydroalcoolique sur des points stratégiques.
- Installation d'un distributeur automatique de solution hydroalcoolique à l'entrée.
- Les visiteurs pourront se diriger vers les toilettes de la bergerie impériale où tous les gestes barrières seront mis en place (Présence de gel hydroalcoolique, distanciation physique par un marquage au sol, désinfection du lieu, ...). Un service de ménage sera assuré tous les jours. Un plan explicite sera distribué à l'entrée.

4) Espace pique-nique du CEZ-bergerie nationale :

Pas de restriction sur ce point.

5) Visite de la ferme:

- Suivre le sens de visite obligatoire (de l'accueil du public au musée à l'ensemble des lieux visités sur la ferme)
- Mettre à disposition des visiteurs du gel hydroalcoolique sur des points stratégiques : les toilettes et les différents bâtiments d'élevage (bergerie, basse-cour, écurie et étable).
- A l'entrée de l'ensemble des bâtiments permis à la visite, un rappel des gestes barrières sera fait (s'assurer de la distanciation physique, mise à disposition de gel hydroalcoolique,...).
- Ajouts de panneaux « Sens Interdit » pour conforter la signalétique indiquant le sens naturel de visite et dissuader les visiteurs de marcher à contre sens dans le cheminement.
- Renforcer le nettoyage et la désinfection des espaces sanitaires (tout équipement).
- Communiquer en cours du cheminement de visite conseillé grâce aux animateurs présents sur l'ensemble des mesures de prévention contre la Covid-19 mises en place dans l'établissement.
- Les animations de manipulation seront proposées dans le respect des gestes barrières.
- Les animations journalières proposées en s'assurant de la distanciation physique entre les visiteurs sont des animations à observer orientées sur la découverte des animaux de la ferme. Elles se font tout au long du parcours.
- Un panneau indiquera le nombre de personnes possibles par bâtiments agricoles ouverts.
- Pas de restrictions liées à la jauge.
- Les animateurs présents sur le circuit sont là pour renseigner, conseiller, surveiller et animer. Installation de cordelettes élastiques afin de visualiser les espaces non visitables.
- Marquage au sol en amont pour le respect de la distanciation physique.

- Séparation des flux : A l'intérieur du bâtiment agricole ouvert, un sens unique de circulation doit être mis en place avec marquage lisible au sol pour éviter les croisements et les retours en arrière. La configuration de tous les bâtiments le permettant, la porte d'entrée et de sortie sont différenciées afin d'éviter le croisement des personnes.

6) Espace vente /sortie de la Bergerie nationale, descriptif de l'organisation et du lieu (par le Mérinos café)

- Matérialiser les distances de sécurité par un marquage au sol. Faire appliquer la distance de sécurité d'1 mètre minimum entre chaque famille.
- **Restauration sur place, possible.** Un sens de circulation se fera à l'intérieur du mérinos café.
- Un équipement de protection fixe tel qu'un plexiglass sera installé pour les 2 files d'attente.
- Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact, désinfecter régulièrement le terminal de paiement.
- Installation de distributeurs automatiques au point de vente.
- Un nettoyage de l'espace souvenirs est assuré en interne ou par la société de ménage.
- On limitera le nombre de personnes dans la boutique dans le respect des règles de distanciation physique.
- La surface étant 157m² avec les meubles, pas de restriction liée à la jauge.
- Un affichage sera assuré à l'intérieur du bâtiment.

Mesures additionnelles pour la protection des équipes du CEZ-bergerie nationale :

1. Un plan de service de nettoyage périodique avec suivi est mis en place, assurant le nettoyage et la désinfection systématique de toutes les surfaces des mobiliers, sols, matériels et ustensiles sujets aux contacts corporels et susceptibles de pouvoir être contaminés. Une attention particulière doit être accordée aux toilettes, en prévoyant un nettoyage et une désinfection de celles-ci (avec mise à disposition de savon, de serviettes à usage unique et d'une poubelle à vider régulièrement).
2. Assurer la mise en place et le respect du protocole de gestion en cas de personne qui présente les signes du Covid-19.
3. Mettre en isolement tout employé déclarant fièvre et/ou autres symptômes du Covid-19 ou si l'un des membres de sa famille présente les mêmes symptômes à son domicile ou dans un espace dédié dans le bâtiment « maison du berger ».
4. Imposer aux équipes en contact avec les visiteurs le port du masque et le respect des gestes barrières.

Ces mesures seront réévaluées en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique. Nous nous conformerons et pourrons répondre avec réactivité aux exigences et recommandations des autorités sanitaires.